

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 24 novembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

17 novembre 2023

DATE de publication de la délibération

29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBÔT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°241123-10 : Dotation globale de fonctionnement (DGF) : réactualisation de la longueur de la voirie communale

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°291010-6 en date du 29 octobre 2010 portant recensement de la longueur total de la voirie communale,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°260413-3 relative à la rétrocession des parties communes du lotissement Villiers de l'Isle Adam ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°280214-16 relative à la rétrocession des parties communes du lotissement Ker Joseph ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°180915-4 relative à la rétrocession des parties communes du lotissement Le Clos Bertrand ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°230916-2 relative à la rétrocession des parties communes du lotissement Le Hameau de Chateaubriand ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°200123-1 relative à la rétrocession des parties communes du lotissement Le Clos Marinette ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TINTÉNIAC n°270923-9 relative à la rétrocession des parties communes des secteurs 1B, 2A, 2B, 2C et 3A de la ZAC Quartier Nord-Ouest ;

Considérant que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale qui s'établit à 95 979 mètres linéaires depuis le 29 octobre 2010 (délibération n° 291010-6).

Considérant que la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée suite aux rétrocessions postérieures à octobre 2010, des parties communes des secteurs 1B, 2A, 2B, 2C et 3A de la ZAC et de 5 lotissements :

Considérant qu'une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des voies communales nouvelles a été établie les 10 octobre et 10 novembre 2023 par les services de la mairie et que 3 416 mètres linéaires supplémentaires ont été mesurés :

Lotissements	Rues	Mètres linéaires
Lotissement Villiers de l'Isle Adam	Rue de Treffendel (2 ^{ème} partie)	213
Lotissement Ker Joseph	Rue Félix Trochu	150
	Rue de la Liberté	83
	Allée du Progrès (partie communale)	60
Lotissement Le Clos Bertrand	Rue Botesdale	160
	Rue Redgrave	111
Lotissement Le Hameau de Chateaubriand	Rue Adophe Orain	414
Lotissement Le Clos Marinette	Allée Paul Sébillot	50
	Allée Simone Morand	60
Secteurs 1B, 2A-B-C, 3A de la ZAC	Rue Théodore Botrel	100
	Rue Charles Le Goffic	65
	Bd Gabrielle Colette	330
	Rue Anjela Duval	190
	Allée piétonne (secteur 2A)	365
	Rue Zénaïde Fleuriot	40
	Rue Denise Méjévand	165
	Allée piétonne (secteur 2C)	35
	Rue des Petites Douves	390
	Rue Louis Lichou	205
	Rue Maurice Chauvin	230
	TOTAL	

Avec cette réactualisation, le linéaire de voirie communale représente par conséquent un total de 99 395 ml à ce jour.

Les membres de la Commission « Finances » réunis le 14 novembre 2023, émettent l'avis de retenir le chiffre de 99 395 ml pour la longueur de voirie au 24 novembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 99 395 ml au 24 novembre 2023 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
SALIS Anaïs